

SYNDICAT GENERAL

Des Travailleurs Portuaires

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 10 Novembre 2018

NE PAS PERDRE SA VIE A LA GAGNER

Suite au communiqué du CHSCT du 9 Novembre relatif aux travaux de l'annexe du centre administratif et de la présence d'amiante, nous tenions à réagir pour dénoncer l'attitude inacceptable de la direction et ses multiples manquements en matière de sécurité.

En effet, il aura fallu 3 semaines entre les travaux, les analyses et les résultats montrant la présence de fibres d'amiante pour d'une part être prévenu et d'autre part que l'on installe un périmètre de confinement ! 3 semaines où de nombreuses personnes ont circulé ou travaillé sans que cette situation n'inquiète la direction ou n'entraîne de sa part, une réaction de précaution.

De plus, comme si cela ne suffisait pas, la direction, malgré les demandes des élus du CHSCT et les préconisations de l'inspectrice du travail, s'est refusée à élargir le périmètre de confinement, juste parce qu'il serait trop compliqué de fermer l'accès au bâtiment !!

Alors où est l'engagement moral au-delà des obligations légales ? Est-ce que l'on peut accepter un risque même minime juste parce que la réglementation est ambiguë ou parce que cela coûterait trop cher ou serait trop compliqué de fermer le RDC du C.A ?

A-t-on finalement mis une valeur sur chacun de nous pour savoir ce qui est rentable ou non de faire ?

Bien évidemment que oui, tout a un coût pour eux !! Votre travail, votre charge salariale, votre rentabilité, votre sécurité, votre santé, tout est mesuré, apprécié, jugé et cela conditionne les décisions à prendre ! L'employeur a des responsabilités légales ça c'est clair, par contre il ne faut pas trop chercher la responsabilité morale dans tout ça, il s'en contre fou !!

Camarades, en décembre 2016, la direction avait fermé la gare maritime à 2 jours de l'organisation du Noël des enfants justement par le risque amiante et n'avait pas oublié de clamer l'interdiction d'y pénétrer en y ajoutant les affichages obligatoires !!

A cette époque nous avons interpellé Hervé MARTEL pour lui demander s'il ferait de même si une telle situation se produisait au centre administratif, ce à quoi il avait répondu, OUI sans hésitations !

A l'évidence il a dû oublier ou tout simplement estimer qu'il serait plus coûteux et contraignant de fermer le C.A plutôt que d'essayer de prendre soin de votre santé !!!

En tout cas, ce dossier, loin d'être clos pour nous, se rajoute aux nombreux dossiers sécurité/santé à charge pour le GPMH dont notamment le dépôt de plainte en cours pour exposition volontaire à l'amiante de salariés du GPMH !

Soyez persuadés de notre motivation à rappeler sans cesse à la direction, son représentant ou son maître d'ouvrage, leurs responsabilités et ce qu'ils encourent pénalement en cas de manquement.

Le secrétaire général

L. DELAPORTE

Pour info et affichage